

CONSEIL GENERAL

Législature 2020-2024 1ère et 2ème séances

CONVOCATION

ieudi 17 décembre 2020 à 19h30

Salle de gymnastique des collèges de Vigner, bâtiment B Accès par le fond du parking souterrain, porte de gauche

Le port du masque est obligatoire durant toute la séance

Toute personne sans masque devra immédiatement quitter la salle

Le public est autorisé à assister à cette séance en respectant le nombre maximum de 5 personnes. Une annonce préalable auprès de l'administration communale est donc obligatoire.

La salle sera organisée de manière à garantir une distance d'au moins 1.5 m. entre les sièges des Conseillers généraux et du public.

Rappel : les chaussures à talons sont interdites dans la salle de gymnastique

Séance de constitution des Autorités communales

conformément au Règlement général de Commune du 11 juin 2020. Sous réserve de la prise de l'arrêté validant l'élection du Conseil général, les candidats élus le 25 octobre 2020 sont convoqués à la séance de constitution du Conseil général.

Ordre du jour

- Ouverture de la séance (présidence par le doyen d'âge : M. L. Zago ; secrétariat : Mme Estelle Chalon ; questeurs : Mme Nathalie Müller (PS), M. Pierre Schmid (ENT) et M. Sven Romanens (PLR)
- 2. Constitution du bureau provisoire
- 3. Appel
- 4. Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021
- a) Président.e
- b) 1er vice-président.e
- c) 2e vice-président.e
- d) secrétaire
- e) secrétaire-adjoint.e
- f) 3 questeurs
- 5. Election du Conseil communal pour la période législative 2020-2024

Suspension de séance

Le Conseil général siège en deuxième séance environ 15 minutes après le point 5 de l'ordre du jour de la première séance

Deuxième séance - Ordre du jour

- 1. Communications du Conseil communal
- 2. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des Conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal
- 3. Appel
- 4. Election complémentaire au bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021
- 5. Nominations des membres des :
 - 5.1. Commission financière et de gestion pour la période administrative 2020-2021
 - 5.2. Commission d'urbanisme pour la période législative 2020-2024
 - 5.3. Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) pour la période législative 2020-2024
 - 5.4. Commission des travaux publics pour la période législative 2020-2024
 - 5.5. Commission des énergies pour la période législative 2020-2024
 - 5.6. Commission des naturalisations et agrégations pour la période législative 2020-2024
 - 5.7. Commission de police du feu et de salubrité publique pour la période législative 2020-2024
 - 5.8. Commission des Aînés et soutien pour la période législative 2020-2024
 - 5.9. Commission des ports et des rives pour la période législative 2020-2024
 - 5.10. Commission de construction des collèges de Vigner pour la période législative 2020-2024
 - 5.11. Commission de fusion pour la période législative 2020-2024
 - 5.12. Commission consultative pour la rénovation du temple pour la période législative 2020-2024 (nommée par le Conseil communal 1 représentant par parti)
 - 5.13. Commission consultative d'étude des infrastructures sportives des Fourches pour la période législative 2020-2024.
- 6. Nomination des délégués du Conseil général aux Syndicats intercommunaux :
 - 6.1. Syndicat de la Châtellenie de Thielle (4 délégués)
 - 6.2. Syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie CENE (3 délégués au Conseil intercommunal)
 - 6.3. Syndicat des Patinoires du Littoral neuchâtelois (1 délégué)
 - 6.4. Syndicat de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (1 délégué)
 - 6.5. Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (1 délégué)
- 7. Motions et propositions
- 8. Interpellations et questions

Saint-Blaise, 3 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL le président le secrétaire

R. Canonica A. Jeanneret